



MUNICIPALITÉ DE FRELIGHSBURG



AVIS PUBLIC

**ADOPTION DU RÈGLEMENT N° 169-12-2024
MODIFIANT LE RÈGLEMENT N° 146-03-2022 ÉTABLISSANT LES RÈGLES DE
CONSTITUTION ET DE RÉGIE INTERNE DES COMITÉS CONSULTATIFS POUR
MODIFIER LA COMPOSITION DU COMITÉ CONSULTATIF SOCIÉTÉ**

Veillez prendre avis que le 16 décembre 2024 lors de la tenue de la séance spéciale, le conseil de la municipalité de Frelighsburg a adopté par résolution le règlement N° 169-12-2024.

Le règlement N° 1619-12-2024 a pour objet modifier le règlement N° 146-03-2022 établissant les règles de constitution et de régie interne des comités consultatifs pour modifier la composition du comité consultatif Société afin d'y intégrer une représentation de l'escouade bienveillante.

Une copie du règlement est disponible pour consultation sur le site web de la municipalité, ainsi qu'au 2, place de l'Hôtel-de-Ville, à Frelighsburg. Une copie pourra en être délivrée moyennant paiement des droits exigibles suivant le tarif prescrit.

DONNÉ À FRELIGHSBURG, CE DIX-SEPTIÈME JOUR DU MOIS DE DÉCEMBRE DEUX MILLE VINGT-QUATRE.

Sergey Golikov
Directeur général,
greffier-trésorier